

Akrich, M. et Méadel, C., 1995, Technologies de sécurité et organisation, *Cahiers de la sécurité intérieure (IHESI)*, 21, 3e trimestre, pp.53-59.

Quelle doit être la place des technologies dans la lutte contre l'insécurité ? S'agit-il de simples outils à la disposition des professionnels et du grand public ou peut-on prévoir qu'elles se substitueront en partie aux missions assurées par des opérateurs humains ? Comment les organisations qui traitent de ces problèmes de sécurité sont-elles redéfinies par l'irruption de nouveaux dispositifs ? En quoi la répartition des compétences entre différents acteurs, opérateurs privés, forces de police, public sort-elle transformée de ces processus ? Et, de façon plus générale, le droit, la morale, le sens civique, les compétences professionnelles sont-ils reconfigurés par l'implantation de ces technologies ? Pour répondre à ces questions, nous disposons de quatre articles qui, parce qu'ils sont largement appuyés sur des réalités concrètes, des expériences de terrain, nourrissent la réflexion et défont un certain nombre d'idées reçues.

Quelle place pour les technologies ?

Ces quatre articles présentent des situations contrastées tant du point de vue des lieux qu'ils décrivent que de celui de la place accordée aux technologies. Trois d'entre eux décrivent les mécanismes de la surveillance dans des lieux ouverts au public : Dominique Boullier compare la façon dont, dans le métro parisien, les interventions sont gérées avant et après la mise en place d'un système de télésurveillance. La comparaison, ici très pertinente, permet de mettre en évidence les glissements qui s'opèrent, suite à l'installation de ce système, dans la répartition des compétences et des actions d'une multitude d'intervenants. Frédéric Ocqueteau s'est consacré à l'observation et à l'analyse de l'activité au sein d'un service de sécurité dans un centre commercial et sa description permet d'appréhender les multiples fonctions que remplit le système de vidéosurveillance dans une organisation de ce type. Roger Le Doussal présente la situation des hôpitaux parisiens en matière de sécurité et montre comment, étant donné entre autres les spécificités du milieu hospitalier, la prévention des actes de malveillance passe en premier lieu par la mise en place d'une organisation humaine, aidée par quelques technologies mais surtout relayée par la mobilisation de tous les personnels présents.

On constate donc déjà que la place aujourd'hui occupée par les technologies dans la gestion de la sécurité est susceptible de varier assez fortement selon les lieux : ce phénomène est-il lié à certaines caractéristiques de ces lieux qui, par exemple, connaissent des flux de personnes très différents ou dans lesquels certaines formes de délinquance sont plus probables ? Ou, à l'inverse, faut-il n'y voir que l'expression de volontés politiques particulières ? Les articles, centrés chacun sur un lieu et une forme d'organisation, ne permettent pas de répondre à cette question : en tous cas, ils montrent qu'il faut se garder de supposer a priori qu'une recette éprouvée dans un lieu fera merveille ailleurs. Constatation qui est au fondement de la contribution apportée par Ronald Clarke : celui-ci se situe dans une perspective différente des trois articles précédents, dans la mesure où il ne s'attache pas à une situation particulière, mais au

contraire cherche à nous montrer comment, grâce aux méthodes de la prévention situationnelle, il est possible d'analyser toutes sortes de situation et d'imaginer les dispositifs spécifiques propres à décourager significativement la délinquance. Alors que, dans les articles précédents, les technologies étaient toujours décrites comme partie prenante d'une organisation s'appuyant sur des professionnels, Ronald Clarke propose à l'inverse des dispositifs matériels qui, pour une part importante d'entre eux, sont efficaces en eux-mêmes sans qu'il y ait besoin systématiquement d'une intervention humaine. Ronald Clarke se place donc plutôt dans la position de l'aménageur d'espace et ses conseils sont à destination des architectes et des urbanistes soucieux d'intégrer l'impératif de sécurité dans leurs projets ; son message est simple : plus cette dimension aura été prise en compte en amont, plus la tâche des intervenants que décrivent les trois autres auteurs sera simplifiée et allégée.

Quelle sécurité ?

Au delà de ce premier positionnement des articles, qui, nous l'avons vu, se différencient par les expériences sur lesquels ils s'appuient et les points de vue qu'ils adoptent, comment ces contributions définissent-elles l'extension des problèmes dits de sécurité ? Un premier aspect de cette question concerne l'existence d'une frontière entre différentes formes de sécurité, sécurité technique, sécurité civile, sécurité des personnes et des biens etc. Trois articles (Clarke, Le Doussal, Ocqueteau) plaident plutôt en faveur d'une séparation assez nette des compétences entre d'un côté le pôle de la sécurité technique et de l'autre, celui de la sécurité des personnes et des biens : il peut s'agir d'une séparation de fait qui permet de coordonner les interventions de différents acteurs comme dans le cas décrit par Ocqueteau puisque le directeur du centre commercial traite de la sécurité technique et le directeur de la grande surface leader traite de la sécurité des biens et des personnes ; mais cela peut être aussi un partage basé sur une position de principe, comme celle défendue par exemple par Le Doussal pour qui, parce qu'elles renvoient à des causes fondamentalement différentes, ces deux formes de sécurité doivent être gérées séparément par des professionnels spécialisés dans chaque domaine.

C'était en fait, le point de vue adopté par la RATP lorsqu'elle a redéfini l'organisation de la sécurité dans l'enceinte du métro et qu'elle a installé des caméras de vidéo-surveillance. Boullier décrit en particulier les systèmes qui déclenchent la mise en route d'une caméra, systèmes qui renvoient à une stricte définition des événements qui concernent la sécurité des biens et des personnes : ainsi, une caméra est déclenchée lorsque certaines limites territoriales sont franchies, lorsque quelqu'un crie ou se met à courir, le scénario implicite étant celui du délinquant qui s'enfuit dès qu'il a accompli son forfait et de la victime qui crie pour alerter son environnement. En pratique, les PC des deux organisations chargées respectivement de la sécurité technique et de la sécurité des biens et des personnes ont été situées au même endroit et, de façon imprévue, une coopération assez étroite s'est mise en place entre les deux types d'agents, coopération qui semble renforcer l'efficacité globale. Là encore, point de réponse tranchée, mais des configurations différentes qui appellent des formes d'organisation spécifiques : ainsi, les systèmes de vidéo-surveillance sont assez peu discriminants et ils se sont affranchis de l'aide du témoin qui, dans des systèmes précédents, prévenait et fournissait une première description de l'événement en cours ; en conséquence, l'interprétation est rendue dans un premier temps plus difficile et il n'est pas sûr dans ce cas précis que la séparation stricte des tâches soit la solution la plus efficace.

Dès lors que l'on se consacre à la sécurité des personnes et des biens, il reste encore à évaluer la part respective qu'occupent la prévention et l'intervention à tendance répressive. On observe une gradation progressive de l'attention portée par les différents auteurs à ces deux aspects : les missions allouées au système de sécurité sont orientées principalement vers l'intervention dans le cas du métro ; à côté de l'intervention, la prévention commence à apparaître dans le centre commercial et elle devient très importante à l'hôpital ; elle constitue le point central de l'article consacré à la prévention situationnelle. Certains dispositifs techniques sont spécifiques à la prévention, comme tous les obstacles anti-intrusion ; d'autres, comme les alarmes, sont plus orientés vers l'intervention. Mais, et tous les articles en témoignent de façon plus ou moins explicite, la frontière entre ces deux espaces est largement poreuse. Les systèmes de vidéosurveillance en sont un des exemples les plus frappants, puisqu'a priori destinés plutôt à repérer les actes de malveillance et à intervenir, ils jouent un rôle dissuasif très important au point que, selon Clarke, la réalité de ces dispositifs n'est pas un critère décisif : ainsi, dans les bus britanniques, les écoliers se tiennent tranquilles depuis qu'on les a averti de l'existence de caméras, alors même que ces caméras ne sont pas implantées dans tous les bus ; ailleurs, la proximité de parkings équipés en vidéosurveillance a fait baissé les actes délictueux dans des parkings non-équipés. Faut-il en conclure que les sociétés modernes se dirigent vers de modèles qui font fi des libertés individuelles ? Pour Clarke, rejoint par d'autres auteurs, cette question est sans objet : la seule manière de préserver la liberté de chacun consiste précisément à se donner les moyens de limiter tout débordement qui lèserait les droits de chaque individu.